



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

MULHOUSE-ALSACE.FR



Conseil d'Agglomération 27 mars 2023

DOSSIER PRESSE | 27 Mars 2023

CONTACT PRESSE

Orlane FOUCAULT
Attachée de Presse m2A

06 45 86 16 47
orlane.foucault@m2A.fr

Sommaire

#ENSEIGNEMENT

m2A et l'UHA, un partenariat pour l'avenir du territoire
en matière d'enseignement supérieur et de recherche 03

#ENVIRONNEMENT

L'engagement dans la transition écologique soutenu par m2A,
avec la poursuite en 2023
de son Fonds Climat « Nouvelle Donne Environnementale » 06

#MOBILITES

m2A, laboratoire européen des mobilités, confirme en 2023
son engagement en faveur des transports publics et du covoiturage 09

#INSTANCES

Un bilan riche pour le Conseil de développement,
acteur essentiel de la gouvernance partagée de m2A 11

#ENSEIGNEMENT

m2A et l'UHA, un partenariat pour l'avenir du territoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche



Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), 1^{re} Agglomération du Grand Est, s'est donnée pour ambition, dans son projet de territoire « Vision 2030 », de s'affirmer comme un territoire d'enseignement supérieur et de formation, afin de favoriser son dynamisme et son attractivité dans une stratégie d'innovation, partagée par l'Université de Haute-Alsace (UHA). L'établissement d'une convention cadre de partenariat vient concrétiser en 2023 le soutien et la collaboration importante entre m2A et l'UHA de ses dernières années.

Une stratégie partenariale partagée et préexistante

Par son implication dans le développement de l'Université de Haute-Alsace (UHA), Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a contribué de manière historique à l'émergence de l'Enseignement supérieur et à son développement.

- m2A et l'UHA ont établi, dès 2014, dans le cadre de la démarche « **Campus industrie 4.0** », un **partenariat stratégique** qui s'est traduit par un renforcement de leurs actions communes, comme : l'Institut Carnot Mica, Matériaux S3, Smart UHA (mobilité-énergie), UHA 4.0 (numérique), Campus des métiers et qualifications, ELAN, Disrupt Campus (formations).
- **Des opérations phares en matière d'investissement** et d'aménagement ont également vu le jour : la reconstruction de l'Ecole de Chimie, la nouvelle résidence universitaire de l'Illberg... m2A a ainsi piloté la maîtrise d'œuvre pour la construction du Learning Center, inauguré en janvier 2023, lieu de prestige ouvert à tous les publics et trait d'union entre les lycéens et étudiants.
- **m2A finance également des contrats doctoraux et des colloques**, et contribue à l'offre de services aux étudiants. Elle a également mis en œuvre des actions spécifiques vis-à-vis des étudiants, comme le don de vélos aux étudiants ou encore les actions de soutien aux étudiants au plus fort de la crise sanitaire.



En termes de financements, m2A a attribué entre 2007 et 2021 :

- **1 760 000 € au titre des équipements de recherche,**
- **12 600 000 au titre des opération d'aménagement et d'immobilier,**
- **1 650 000 € sous forme de subvention annuelle de fonctionnement.**

L'ensemble de ces démarches et investissements a permis à l'UHA de se repositionner comme une Université d'excellence dans la recherche et l'enseignement supérieur et d'affirmer son attractivité. Cette attractivité est partie intégrante de celle du territoire de m2A.

Selon l'étude d'impact menée en 2022 par l'AFUT (Agence de fabrique urbaine et territoriale), la présence de l'UHA induit une dépense de 138 M€, dont 109 sont injectés dans l'économie locale chaque année, et induit 2300 emplois directs et indirects.

Une convention de partenariat pour renforcer sur les nouveaux enjeux à relever

Pour faire face aux enjeux à venir en matière de science, d'économie de la connaissance, de développement du capital humain et d'attractivité, m2A et l'UHA se sont unies pour identifier les domaines dans lesquels les efforts doivent être poursuivis pour s'affirmer à l'international :

- Matériaux (programme Mat Light),
- Cybersécurité,
- Intelligence Artificielle,
- Décarbonation,
- Nouvelles énergies,
- Santé et bien-être.



Dans le même temps, le campus doit poursuivre sa modernisation immobilière au travers du Programme Efficacité Energétique des Campus « PEEC 2030 », avec le projet de regroupement des deux ENSISA et de l'IUT sur le campus de l'Illberg.

Pour l'ensemble de ce projet, m2A a inscrit dans sa programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) une contribution financière de 5 000 000 € pour la période 2022-2026.

En complément et dans une logique de co-construction, m2A et UHA s'engagent en 2023, au travers de cette convention cadre, à établir un projet partenarial stratégique renforcé à visée 2030, qui s'articule autour des 4 axes suivants :

- 1. accompagner les spécialisations et irriguer le tissu économique**
- 2. développer les compétences d'aujourd'hui et de demain**
- 3. attirer les talents et les conserver sur le territoire** (étudiants, chercheurs, personnels)
- 4. développer l'attractivité.**

Cette collaboration se traduit également par un siège d'Administrateur pour m2A au sein du Conseil d'Administration de l'UHA.

Les chiffres clés de l'UHA

L'UHA joue également un rôle majeur en termes social, de vie étudiante, d'économie et d'emploi, avec :

- **plus de 10 000 étudiants accueillis chaque année**
- **plus de 1000 salariés**, enseignants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques des services soutien et support
- **8 filières de formation et de recherche :**
 - Faculté des Sciences Economiques, Sociales et Juridiques (FSESJ)
 - Faculté des Lettres, langues et Sciences Humaines (FLSH)
 - Faculté de Marketing et d'Agrosciences (FMA)
 - Faculté des Sciences et Techniques (FST)
 - Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace (ENSISA)
 - Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse (ENSCMu)
 - Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Mulhouse
 - Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Colmar
- **1 service de formation continue** (SERFA)
- **1 centre de formation d'apprentis universitaire** (CFAU)
- **13 laboratoires de recherche**

#ENVIRONNEMENT

L'engagement dans la transition écologique soutenu par m2A, avec la poursuite en 2023 de son Fonds Climat « Nouvelle Donne Environnementale »



Plus que jamais d'actualité, la lutte contre le changement climatique est un combat mené de longue date par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), au travers de sa stratégie environnementale. Dans le cadre de son 3^e Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) approuvé en décembre 2022, m2A maintient son soutien aux communes du territoire pour leur transition environnementale et énergétique, avec son Fonds Climat « Nouvelle Donne Environnementale » doté de 2 millions d'euros.

Le Fonds Climat « Nouvelle Donne Environnementale » de m2A, un levier de la transition énergétique depuis 2021

Depuis une quinzaine d'années, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique avec l'élaboration de son Plan Climat.

En 14 ans, 45% des émissions de gaz à effets de serre (GES) ont été réduites sur le territoire de m2A !

Son 3^e Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), approuvé le 12 décembre 2022, fixe les enjeux climatiques à l'horizon 2030 pour le territoire de l'agglomération et du Sud Alsace, pour lesquels les communes sont des actrices de premier plan.

Ainsi, en amont de l'approbation officielle de son PCAET, **m2A avait créé dès 2021 un Fonds Climat « Nouvelle Donne Environnementale »**, pour un effet levier pour le soutien financier de nouvelles actions portées par ses 39 communes membres.

Doté de 1 million d'euros en 2021, puis de 2 millions d'euros en 2022, **ce Fonds Climat « Nouvelle Donne Environnementale » a permis :**

- **en 2021, de soutenir 8 projets** portés par 8 communes, à hauteur de **172 400 €** (25 000€ maximum par commune), pour un budget total de 894 000 €, soit :
 - 7 projets d'énergie photovoltaïque (1 étude, 1 extension de réseau pour injections et 5 projets d'autoconsommation)
 - 1 projet de remplacement de chauffage.

- **en 2022, de soutenir 48 projets** portés par 32 communes, à hauteur d'un engagement prévisionnel de **1 351 000 €**, pour un budget total de 24 750 000 €, soit :
 - 20 projets d'éclairage public
 - 7 projets d'éclairage d'équipements communaux
 - 8 projets d'énergie photovoltaïque (étude, nouveau projet ou extension)
 - 3 achats de véhicule électrique en remplacement d'un véhicule thermique
 - 2 projets de rénovation de chauffage
 - 2 projets de remplacement de fenêtres
 - 2 projets en matière d'agriculture
 - 2 projets de désimperméabilisation
 - 2 projets en matière de réseau de chaleur.



En 2022, le Fonds Climat a également été ouvert aux associations du territoire, pour soutenir celles ayant la volonté de développer des actions de développement des énergies renouvelables et de réduction des gaz à effet de serre, pour réussir ensemble la transition écologique dans l'Agglomération.

Sur les 27 projets déposés, **19 projets d'associations** ont été soutenus pour un montant prévisionnel engagé de **283 000 €** :

- 3 projets d'énergie photovoltaïque
- 3 achats de véhicule électrique en remplacement d'un véhicule thermique
- 2 projets de compost
- 2 projets de jardinage
- 2 projets de remplacement de fenêtres
- 1 projet de changement d'éclairage intérieur
- 1 projet agricole pédagogique
- 1 projet de conservation dans l'alimentation bio et locale
- 1 projet de récupération d'eau pluviale
- 1 projet de recyclage du bois pour l'énergie
- 1 achat de matériel pédagogique
- 1 projet de mobilité.



Le Fonds Climat « Nouvelle Donne Environnementale » 2023, renforcé et amélioré

En 2023, m2A poursuit son soutien aux communes actrices de la transition énergétique en renouvelant l'enveloppe de **2 millions d'euros** de son Fonds Climat « Nouvelle Donne Environnementale ».

Les **conditions d'attribution pour les communes** du Fonds Climat « Nouvelle Donne Environnementale » sont les mêmes qu'en 2022 pour les communes. Sont éligibles :

- **les projets permettant la réduction des émissions de gaz à effets de serre et correspondant à la réalisation d'au moins un des 7 axes du Plan Climat-Air-Energie Territorial de m2A, que ce soit les études et/ou les investissements liés** ; l'aide ne concerne pas les projets d'isolation de bâtiment n'utilisant pas de matériaux biosourcés et les systèmes de chauffage n'utilisant pas d'énergie renouvelable ;
- **les projets de production d'énergie renouvelable**, en particulier les équipements de panneaux solaires photovoltaïques dont l'usage n'entre pas dans le cadre du décret du 6 octobre 2021.

En 2023, la nouveauté réside dans les 4 dates de dépôt de projet proposées pour les communes :

- 10 février 2023
- 31 mai 2023
- 30 août 2023
- 15 octobre 2023.

Comme en 2022, si le fonds n'est pas consommé en totalité au 1^{er} septembre, les communes ayant déjà été soutenues peuvent déposer un nouveau projet.

Le soutien est de **45 000 € maximum par projet des communes**, au titre de l'exercice budgétaire 2023, et ne peut excéder 80% du montant du projet, toutes subventions publiques incluses.

En 2023, les projets des associations seront étudiés en fonction des sollicitations.



#MOBILITES

m2A, laboratoire européen des mobilités, confirme en 2023 son engagement en faveur des transports publics et du covoiturage



En accord avec son Plan Climat Nouvelle Donne, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'affirme comme un territoire résolument engagé en faveur de l'environnement, de l'attractivité et de la qualité de vie. Dans le domaine de la mobilité, ces engagements se déclinent par une mobilité plus durable, plus propre et plus innovante, avec le développement de l'usage des transports publics et des modes doux. Autorité organisatrice de la mobilité, m2A souhaite enrichir les solutions de mobilité et développer les alternatives à la voiture individuelle. En ce début d'année 2023, cette volonté se concrétise via la tarification des transports urbains et le développement du covoiturage.

m2A, engagée pour défendre le pouvoir d'achat de tous !

m2A, dans sa politique de tarification annuelle, a toujours souhaité permettre un accès facilité aux transports collectifs urbains pour développer leurs usages et ainsi limiter l'émission des gaz à effet de serre sur son territoire, conformément à ses ambitions environnementales.



Ainsi, après 3 années de baisse et de gel des tarifs, m2A a décidé en 2022 d'accorder la gratuité des transports pendant les pics de pollution, baissé les tarifs vers les accueils de jour pour les usagers du **service Domibus**, ou encore la mise en place d'un ticket secours à bord des bus de 2€ pour éviter les problématiques en cas de contrôle.

Par ailleurs, les titres de transport peuvent toujours être pris en amont à des tarifs avantageux, directement via **le Compte Mobilité de m2A**, dont la nouvelle version a été lancée en septembre 2022.



En 2023, au regard du contexte social difficile et malgré la hausse du coût de l'énergie qui devra être supportée par la collectivité, m2A s'engage à ne pas augmenter les tarifs des transports urbains de Soléa pour ses habitants au titre de l'année 2023,



Les seuls aménagements tarifaires proposés en 2023 relèvent des offres multimodales en lien avec la Région Grand Est et la Regio-Verkehrsverbund Freiburg (RVF). A titre d'exemple, la gamme Attitudes de Soléa est arrêté, car ce titre multimodal ajoutait à la complexité des titres des différents opérateurs (SCNF et Soléa).

Cet engagement de m2A, en faveur du gel des tarifs de Soléa et des mesures concomitantes, représente un effort important de l'Agglomération pour 2023, qui vise à promouvoir le développer le nombre d'usagers pour répondre aux enjeux climatiques.

m2A soutient l'usage du covoiturage sur son territoire !

Aujourd'hui, 70% des déplacements domicile-travail sont réalisés avec des véhicules individuels, dont la part du covoiturage quotidien est estimée à seulement 3%.

Le Gouvernement accélère le développement du covoiturage et lance en 2023 le Plan national covoiturage du quotidien pour promouvoir le covoiturage courte distance. Il affiche un objectif de triplement du nombre de trajets réalisés en covoiturage d'ici 2027. C'est pourquoi, il a mis en place en 2023 plusieurs aides financières via le Fonds vert pouvant atteindre 50% des dépenses.

m2A a mené en 2022 une expérimentation de covoiturage avec l'opérateur Klaxit  qui a montré le potentiel d'un tel service, à l'échelle de l'agglomération mais aussi à l'échelle du Haut-Rhin. Forte de cette expérience, m2A contribue au groupe de travail « covoiturage » mise en place à l'échelle du département avec toutes les intercommunalités, pour développer ce service, en posant des objectifs communs et en s'appuyant sur les soutiens financiers de l'Etat.

En 2023, en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, m2A propose ainsi de mettre en place des incitations financières pour les passagers et/ou les conducteurs qui auront réalisé des trajets en covoiturage via un opérateur spécialisé.

Pour 2023, m2A se fixe une enveloppe de 60 000 € d'aide financière aux conducteurs, via l'opérateur de covoiturage.

Cette aide financière correspond à la différence entre le prix payé par passager (0,50 €, en baisse par rapport à l'expérience de 2022), et le prix perçu par le conducteur (entre 2 et 3 € selon la distance parcourue).

Les coûts annexes de licence, d'accompagnement, des ateliers de sensibilisation et des commissions par trajets sont estimés à 40 000 €.

En contrepartie, m2A sollicite pour l'ensemble de ces dépenses une participation de 50% de l'Etat, via le Fonds vert.

L'usage du covoiturage sur le territoire de m2A est ainsi fortement encouragé, sachant qu'il existe d'autres dispositifs pouvant bénéficier aux usagers : participation de l'employeur dans le cadre du nouveau Forfait Mobilité Durable, aides de l'Etat.



#INSTANCES

Un bilan riche pour Conseil de développement, acteur essentiel de la gouvernance partagée de m2A



Dans le cadre de son projet de territoire « Vision 2030 », Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est dotée d'un modèle de gouvernance laissant toute leur place aux citoyens, en lien avec le Conseil de développement. Renouvelé en novembre 2021 dans un contexte sanitaire encore difficile, il a su démontrer tout son dynamisme au regard de son bilan d'activités au 31 décembre 2022, gage de la motivation et de l'engagement de ses membres pour 2023, toujours dans l'intérêt des habitants de l'Agglomération.

Un Conseil de développement engagé dans la co-construction

Le Conseil de développement est l'instance de démocratie participative de m2A. Il apporte une expertise d'usagers aux politiques publiques menées dans l'agglomération.

10 groupes de travail participent, dans une démarche de co-construction qui est dans l'ADN de m2A, à la production d'avis (sur saisine ou auto-saisine), afin d'aider les élus dans leurs prises de décisions, sur les 3 champs suivants :

- **changement climatique,**
- **citoyenneté**
- **accès à la culture pour tous.**

Force de proposition, ses contributions se veulent des aides à la décision pour les élus.

Il est également de plus en plus sollicité pour siéger dans différentes instances pour partager son expertise d'usage ou pour des échanges (Agence de la participation citoyenne de Mulhouse, EuroAirport, Soléa). Il participe également largement aux instances de m2A telles que les ateliers projet, les Forums, le Conseil participatif Climat...

Des actions fortes menées en 2022

En 2022, le Conseil de développement a élaboré 3 contributions significatives dans sa compétence sur le changement climatique :

- **un avis sur « Environnement et la santé, quels leviers d'amélioration pour Mulhouse Alsace Agglomération ? », en mars 2022,**
- **une rencontre-débat « Devenons acteurs de la sobriété énergétique » en septembre 2022,** avec Barbara Nicoloso, directrice de l'association « Virage énergie », ainsi qu'un atelier participatif,
- **une participation à la consultation citoyenne sur le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de m2A en novembre 2022.**

L'année 2022 a été en outre marquée par la mise en place en juillet 2022, pour la 1^{re} fois en France, de la saisine citoyenne.

Ce dispositif permet aux citoyens de l'Agglomération de saisir directement le Conseil de développement, sur un sujet concernant les compétences de m2A. Après étude et validation par le Bureau du Conseil de développement, la proposition est mise en ligne sur le site m2A.fr. Pour faire l'objet d'un groupe de travail, la saisine citoyenne doit recueillir un minimum de 50 signatures en ligne (issues d'au moins 3 communes différentes de l'Agglomération) dans les 3 mois qui suivent sa publication. Le groupe de travail émettra ensuite un avis à destination de m2A.

Ce dispositif de saisine citoyenne contribue fortement à la démocratie participative sur le territoire de m2A, en permettant à chaque citoyen de déposer ou soutenir une proposition de saisine du Conseil de développement.

Les chiffres clés 2022 du Conseil de développement

- 3 assemblées plénières
- 5 réunions du Bureau
- 1 rencontre par mois en moyenne pour chaque groupe de travail
- 9 « flashes infos »

- 1 avis « Environnement et santé, quels leviers d'amélioration pour m2A ? »

- 1 rencontre-débat et 1 atelier participatif autour de la sobriété énergétique

- 5 saisines citoyennes, dont :
 - 1 retirée par son auteur
 - 2 hors champ de compétence de m2A
 - 1 saisine en cours de validation
 - 1 saisine validée et mise en ligne pour consultation sur m2A.fr

En 2023, le Conseil de développement s'engage à assurer la continuité de ses missions, tout en étudiant les nouvelles saisines citoyennes, toujours avec motivation, rigueur et sens citoyen.